

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2021\_058

Séance du lundi 20 septembre 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 17/09/2021

Présents : 15

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,*

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de  
séance: Daniel MOLINES

**Présents :** Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

**Représentés:**

**Excusés:** Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Christelle FOLCHER, Guillaume HARVOIS

**Absents:**

**Objet: Attribution des terrains constructibles au Pré du Moulin - DE\_2021\_058**

Monsieur le maire rappelle au Conseil que la municipalité avait lancé un appel à candidature pour la vente de deux lots situés au Pré du Moulin. Les critères d'attributions étaient que l'achat devait être fait en vue de la construction d'une habitation principale, et que les acheteurs habitent ou travaillent déjà sur la commune.

Il reste un terrain disponible pour lequel une candidature correspondant à ces critères a été reçue en mairie durant l'été.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'attribuer ce terrain à Marie MOURET et François DIAZ.

Le Conseil, après en avoir discuté, délibère pour décider

- d'attribuer un terrain du Pré du Moulin à Marie MOURET et François DIAZ.
- de fixer le prix de vente de ce terrain à 41 € le m<sup>2</sup>.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stéphane Maurin

